



Temps 3 : Où se situe votre contribution dans la démarche ?

Quels sont les autres acteurs de la démarche ?

Quel est le rôle et la place de chacun ?

ICI

Qui détecte ?

Vous

- les proches de la personne
- les partenaires des organisations professionnelles agricoles du réseau (chambres d'agriculture, contrôleurs laitiers, services de remplacement, syndicats, centres de comptabilité...)
- les maires des communes

En MSA

- les agents de la relation adhérent (Plateforme de services, accueil, conseillers en protection sociale)
- les délégués MSA
- les secrétariats des services médicaux et de l'action sociale
- les agents du contentieux
- les médecins conseils
- les médecins et infirmières en santé au travail
- les assistants sociaux

A qui passer le relais ?

A la MSA

En téléphonant
 au secrétariat de santé au travail :
04 79 62 87 71
 ou au secrétariat de l'action sanitaire et sociale :
04 79 62 89 21 ou **04 76 88 76 20**

Une fois le relais passé, qui intervient ?

- Les assistants sociaux et les médecins du travail de la MSA rappellent la personne pour établir un contact
- La cellule d'appui *Oser les mots* se réunit 1 fois/mois. Vous pouvez la solliciter par le biais du médecin du travail ou du travailleur social de la MSA, pour recevoir du soutien.



agir ensemble

La prévention du suicide à la MSA, tous acteurs pour la détection des situations de détresse

■ Prévention du suicide - Diffusion aux partenaires MSA



730120 Plaquelette Oser les mots partenaires maf 2020 - Conception impression : MSA Alpes du Nord © Stocklib - CCM/MSA Service Images - T.Lannier - Octobre 2018

 alpesdunord.msa.fr
 [msa_adn](https://twitter.com/msa_adn)



L'essentiel & plus encore



Temps 2 : **Comment passer le relais ?**

Que puis-je dire à la personne que je sens en souffrance ?



J'ai entendu vos difficultés. Je suis inquiet(e) pour vous. Je ne peux pas vous laisser comme ça.

Je suis en lien avec des personnes de la MSA qui peuvent vous apporter un soutien. Je peux vous mettre en contact avec elles ou nous pouvons les rencontrer ensemble.

Vos mots

Je peux vous proposer également d'appeler **Agri'écoute** au **09 69 39 29 19** (service d'écoute 24h/24 et 7j/7)

Vous êtes en contact direct avec les exploitants, les salariés et les entreprises agricoles, vous êtes un interlocuteur de proximité qui peut entendre leurs mots et leurs maux. Votre contribution est essentielle pour la démarche de prévention du suicide « *Oser les mots* ». Ce mémo a vocation à vous soutenir dans ce rôle de détection aux côtés des acteurs impliqués en MSA Alpes du Nord.



Temps 1 : **Comment repérer les signes de détresse ?**

Ecouter et entendre les mots



J'en peux plus ;
Je suis à bout ;
J'ai les moyens d'en finir (arme, corde...) ;
Je comprends pourquoi il y en a qui se suicident ;
Au moins, je serai tranquille ;
J'ai envie de dormir longtemps, longtemps

Leurs mots

Les mots clés à repérer

- Téléphoner :
au secrétariat de santé au travail :
04 79 62 87 71
ou
au secrétariat de l'action sanitaire et sociale :
04 79 62 89 21 ou **04 76 88 76 20**
qui orientera votre demande
- En cas d'absence, laissez un message avec vos coordonnées

En cas d'urgence :
SAMU 15 et le
112 depuis un
téléphone portable

